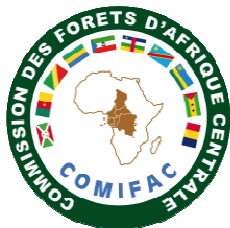


Formulaire de demande de Co-financement

A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Rougier Gabon
Nom du contact	Paul-Emmanuel Huet
Adresse	75, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France
Téléphone	+33 1 53 77 25 00
Fax :	/
E-mail :	huet@rougier.fr

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Audits à blanc des concessions de Rougier Gabon par rapport au standard du système de certification PAFC Gabon

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Fondé en 1923 et dirigé depuis plus de 90 ans par les membres de la famille, Rougier est un des leaders mondiaux de la production et du négoce de bois. Rougier exploite plus de 2 millions d'hectares de concessions forestières au cœur de l'Afrique Centrale, Gabon, Cameroun et Congo dont environ un million répartis dans quatre concessions au Gabon, toutes sous CFAD.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Gabon	Concessions Rougier	Les 4 FMU sous CFAD

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du 01/04/2015 au 30/07/2015
Durée		4 mois
Budget estimé		67 116 €
Financement demandé		39 112 €

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Les forêts du Bassin du Congo sont l'objet d'enjeux économiques, écologiques et sociaux importants tant au niveau national que planétaire et l'on assiste depuis près de trois décennies à la promotion de la gestion durable de ces forêts par les gouvernements et par les initiatives privées avec l'appui des partenaires au développement.

La certification de la gestion durable des forêts est devenue l'outil par excellence pour renforcer la gouvernance forestière, internaliser les bonnes pratiques au sein des entreprises, protéger l'environnement, pratiquer l'équité sociale au bénéfice des populations locales en favorisant la mise en œuvre de pratiques forestières légales et responsables.

Toutefois, dans les pays du Bassin du Congo, s'engager dans une démarche de certification représente encore un coût exorbitant et, à ce jour, poursuivre et obtenir la certification n'a été possible que grâce aux bailleurs de fonds et aux importantes subventions qu'ils pouvaient offrir. Dans cet environnement si peu compétitif, il n'y a guère de place pour la viabilité économique, l'un des trois piliers de la durabilité dont l'ensemble est essentiel pour parvenir à une durabilité sur le long terme.

L'évaluation à mi-parcours (mai 2014) et le second comité de décision et d'orientation (CDO) du PPECF ont recommandé d'appuyer la certification panafricaine (PAFC) à son niveau actuel dans trois pays bénéficiaires : Cameroun, Gabon et Congo.

Le Gabon est le premier pays à avoir développé un schéma national de certification dans le cadre du système panafricain de certification forestière dont le cycle anglais est Pan African Forest Certification (PAFC). Ce système a été reconnu par PEFC en 2009 ; toutefois, cette certification ne compte toujours aucun hectare de forêt certifiée. De plus, ce système, révisé en 2013 sous l'impulsion de Rose Ondo, sa Présidente, a été reconnu à nouveau pour une période de 5 ans en novembre 2014.

Par ailleurs, le PPECF a accompagné une mission d'enquête du 23 au 30 septembre 2014 auprès des concessionnaires forestiers gabonais disposés à se prêter à des audits à blanc du nouveau standard PAFC Gabon de gestion durable des forêts.

Le groupe Rougier a marqué son intérêt pour cette démarche et soumet donc cette proposition pour effectuer un audit à blanc de ses quatre concessions forestières. Les résultats de cet audit seront un outil d'aide à la décision concernant l'engagement de Rougier Gabon vers la certification PAFC Gabon en complément de sa certification FSC actuelle.

Il est planifié de faire cet audit à blanc des quatre concessions par une équipe de trois spécialistes des questions sociales, environnementales et forestières du Bassin du Congo.

Se joindront à cette équipe un représentant de PEFC International et la Présidente de PAFC Gabon, elle-même spécialiste des questions sociales. Pour diverses raisons, dont le développement du programme d'accréditation et le fait que cela soit le premier audit à blanc du standard PAFC Gabon depuis presque dix ans, Rougier Gabon estime nécessaire la présence d'un représentant du PEFC et de la présidente de PAFC-Gabon.

Pour effectuer cet audit à blanc sera utilisé le guide pratique d'audit qui sera développé grâce à un autre projet financé par le PPECF. Il est nécessaire que ce guide soit finalisé pour débiter cet audit à blanc.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le Gabon est le seul pays qui dispose d'un système de certification, incluant un standard de gestion forestière, reconnu par le PEFC International. Rougier souhaite auditer à blanc ses quatre concessions forestières au Gabon pour avoir plus d'éléments de décision concernant un éventuel audit officiel par rapport au standard de gestion forestière PAFC Gabon de ses concessions. En effet, les résultats de ces audits à blanc permettront à Rougier d'évaluer les améliorations nécessaires pour être au niveau des exigences de cette certification.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

PAFC Gabon est « l'Association gabonaise du Système Pan Africain de Certification Forestière », en Anglais « Pan African Forest Certification », dont les statuts ont été déposés au Ministère gabonais de l'Intérieur et de la Décentralisation en décembre 2004.

PAFC Gabon a pour objet (Article 4 des statuts) « la promotion et la mise en œuvre du schéma gabonais du système de certification forestière panafricaine (PAFC) basé sur les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) OAB/OIBT ». Le standard du PAFC Gabon reconnu par le PEFC International depuis 2009 vient d'être révisé.

En août 2013, s'est tenue à l'ambassade du Congo à Paris, une réunion de relance du PAFC. Elle était présidée par le ministre Henri Djombo et regroupait les représentants de l'OIBT, de la CEEAC, de la COMIFAC, de l'ATIBT et du PEFC International. Cette réunion a, entre autres, permis de confirmer la nécessité d'appuyer la mise en place de systèmes nationaux PAFC afin de faire émerger la certification Pan-Africaine sur le continent.

Après l'accord de la COMIFAC et de la KfW de soutenir la certification panafricaine, il est désormais important d'effectuer des audits à blanc dans des FMU. Cette étape est nécessaire pour avancer positivement vers l'émission des premiers certificats PAFC Gabon.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Rougier Gabon souhaite évaluer le niveau de ses concessions par rapport au standard de gestion durable des forêts PAFC Gabon.

Activités :

- ✓ Réaliser des audits à blanc au niveau des quatre concessions de Rougier Gabon selon le standard PAFC Gabon :
 - Définir une équipe de trois consultants expérimentés sur les questions de gestion forestières en Afrique Centrale,
 - Déplacements des consultants jusqu'à Libreville,
 - 10 jours d'audit à blanc pour les quatre concessions ; ils sont prévus entre mi-avril et fin juin afin de permettre le développement du guide d'audit.
- ✓ Elaboration de deux rapports dans les quatre semaines suivants la fin de l'audit à blanc :
 - Rapport public sur les problèmes rencontrés et les solutions proposées à l'échelle de la filière,
 - Rapport confidentiel avec l'évaluation détaillée de chaque UFA vis-à-vis du standard et les conseils des experts pour permettre au concessionnaire d'avancer rapidement et de lancer sous peu les audits de certification.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Rougier Gabon

La certification forestière est la voie royale pour s'engager dans les démarches de gestion durable des forêts.

Elle demande un certain nombre de pré-requis :

- Aménagement de la concession forestière,
- Implémentation des exigences d'un standard de gestion forestière d'un système de certification,
- Actions en faveur des populations riveraines,
- Auto-évaluation des progrès réalisés par l'entreprise.

En outre, la réalisation des actions pour le bien être des populations riveraines consignées dans des documents formels et signés avec l'Administration est obligatoire, pour solliciter la certification PAFC Gabon.

Evaluation du niveau des concessions par rapport au standard de gestion durable des forêts PAFC Gabon.

Etat Gabonais

Le projet permettra à l'Etat Gabonais de progresser vers l'un des principaux objectifs du pilier vert de son Plan Stratégique Gabon Emergent. A savoir, faire du Gabon un leader africain en matière de certification forestière.

Le projet va contribuer à progresser vers l'objectif de gestion durable des forêts visé par la politique.

Programme PPECF

Le projet contribuera à atteindre l'objectif général du Programme PPECF qui est celui d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le Bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources forestières.

PAFC Gabon :

Premier audit (à blanc) sur le terrain de son nouveau standard.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

PAFC Gabon dispose d'un schéma de certification validé par le PEFC International.

Certes, Rougier Gabon a ses concessions déjà certifiées FSC mais une double certification offrirait un accès supplémentaire à de nouveaux marchés. Ainsi la production certifiée durable et les investissements effectués dans les concessions pour satisfaire les exigences de la gestion durable des forêts seraient mieux valorisés.

Ce projet permettra à Rougier d'adresser un des problèmes identifiés concernant les bois certifiés : leur vente, même sans premium, n'est pas toujours possible. Avec de nouveaux marchés, la proportion de bois certifiés vendus en tant que tel augmentera.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Ce projet œuvrera pour l'atteinte des trois objectifs du PPEFC :

- la mise en place des mécanismes techniques et formels, ainsi que des conditions institutionnelles, pour appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification, tout en fournissant un appui aux nouveaux acteurs privés à travers les réseaux ; en effet, ce projet permettra d'avancer vers une mise en place des conditions nécessaires à la première émission de certificats PEFC en Afrique.
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts, à travers le renforcement des entreprises par le biais des audits à blanc qui serviront d'évaluation du travail actuel des entreprises, leur donnant ainsi des informations supplémentaires sur les activités à entreprendre pour améliorer leurs pratiques.
- le renforcement de la communication sur le mode d'exploitation industrielle durable des forêts, à travers la réalisation des analyses comparatives des modes de gestion forestières et des communications ponctuelles et ciblées ; la réalisation de ces audits à blanc chez Rougier Gabon, une entreprise certifiée FSC, permettra également de mettre en perspective les exigences des deux standards.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Risque :

- Faible intérêt de Rougier Gabon suite aux résultats de l'audit à blanc ; ou alors des résultats faisant état d'un niveau de pratiques éloigné des exigences de la certification PAFC.
- La certification PAFC est trop chère ou la plus-value d'une double certification ne couvre pas les coûts de l'audit PAFC.

Mesures d'atténuation :

- La mission du PPEFC de septembre 2014 au Gabon a récolté des avis favorables auprès des entreprises à capitaux européens, asiatiques et nationaux. Les CFAD intéressées par des audits à blanc PAFC Gabon ont des plans d'aménagement validés par

l'administration.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ***ppecf.comifac@gmail.com***

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I,III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.